



LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES, UN PARTENARIAT GAGNANT GAGNANT



Valérie Malnoy,
associée Orfis
Baker Tilly, nous
présente les avan-
tages du mécénat
de compétences.



A la différence du mécénat classique qui s'apparente le plus souvent à un soutien financier, le mécénat de compétences est une forme de mécénat en nature. Le mécénat de compétences est un soutien immatériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à un projet ou une œuvre d'intérêt général.

Il peut s'agir d'une prestation de services ou d'un prêt de main-d'œuvre. Par exemple, la création pour un musée, d'une base de données de ses œuvres par une entreprise informatique, la création du site web et de sa campagne publicitaire pour une association de jazz ou la mise à disposition de personnel pour une opération ponctuelle.

Avantages pour l'entreprise mécène

- Une réponse à l'engagement et aux obligations RSE des entreprises
- Un impact fort en interne pour l'entreprise en termes de cohésion où les salariés font preuve d'une véritable adhésion aux initiatives RSE par leur implication concrète et la valorisation de leurs compétences
- Même s'il ne doit pas être considéré comme un outil d'optimisation fiscale, le mécénat de compétences permet aux entreprises mécènes de bénéficier d'une réduction d'impôt selon les critères de l'article 238 bis du code général des impôts : elle s'élève à 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les

sociétés ayant effectué des dons au profit d'organismes d'intérêt général.

Avantages pour l'entité bénéficiaire

- Un gain de temps et un gain financier complémentaires aux autres formes de mécénat (dons financiers ou matériels)
- Un véritable apport de compétences
- Une professionnalisation des méthodes de travail et de gestion inspirées du monde de l'entreprise.

Facteurs clés de succès

- S'appuyer sur une véritable collaboration prenant en compte les enjeux de chacun et organisée autour d'une démarche structurée
- Bien définir le cadre de l'action et les missions pour l'entreprise mécène comme pour le(s) salarié(s) impliqué(s)
- Elaborer une convention de mécénat de compétences stipulant l'objet et la durée de la convention, ainsi que les obligations du mécène
- Evaluer, valoriser et comptabiliser efficacement le mécénat de compétences afin de bénéficier de la défiscalisation correspondante.

Quelques chiffres

Les entreprises mécènes sont de plus en plus nombreuses (170 000 environ) avec un budget alloué à leurs actions s'élevant en 2015 à 3,5 milliards d'euros. 15 % des entreprises mécènes font du mécénat de compétences. Le mécénat de compétences représente 4 % du budget du mécénat en France.

(Source : Admical)